Juin 2006

Numéro 40

lettre de liaison

Editorial

Nouvelles des sites
- Tourbière du Longeyroux 2
- Ribière de Gladière 3
- Prairies du Moulin de Goursolles 3

Vie de l'association
- Quelle est votre nature ? 4
- Une nouvelle espèce 4
- Brèves 5
- Bulletin d'adhésion 7
- Assistance technique 9
- Acquistion Loire nature 9
- La protection de la nature en Grande Bretagne 10
- Tourbière de la Mazure 11

Agenda 12

Réserve naturelle
- La Gazette n°24 : feuillet joint

L'agenda des sorties
voir en page 12

éditorial

Pierre SELIQUER
Directeur du Conservatoire

Vive la SLO et la SELM

Tiens qu'est ce donc que la SLO ? Une nouvelle directive ? Une nouvelle espèce animale ?

Non c'est la Société Limousine d'Odonatologie. D'Odona quoi ?

Bref, c'est une petite association Loi 1901 qui s'est donné pour mission d'étudier et de protéger les libellules (Odonates) présentes dans notre région.

Exclusivement composée de bénévoles, elle n'en effectue pas moins un remarquable travail de prospection et de synthèse. En quelques années, elle a produit un Atlas régional de répartition des Libellules et vient de proposer au nouveau Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) une liste rouge des libellules, dont le statut de conservation est défavorable, et qu'il convient de protéger.

Lors de sa dernière Assemblée Générale, qui s'est déroulée à Bourganeuf le 25 février dernier, la SLO a décidé d'offrir au Conservatoire une partie de ses précieuses économies, thésaurisées depuis plusieurs années, afin de nous permettre l'acquisition d'une tourbière située en Corrèze et qui doit faire l'objet d'une souscription l'été prochain. Nous trouvons ce geste remarquable surtout venant d'une association dont le budget annuel moyen ne dépasse guère les deux mille euros.

Un beau geste qui vaut bien de sincères et chaleureux remerciements.

Et comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule, la Société d'Ethnographie du Limousin et de la Marche (SELM) devenue Société d'Ethnographie et de Sauvegarde des Patrimoines du Limousin (SESPaLim) pourrait nous aider pour l'acquisition d'espaces naturels remarquables en 2006. Une demande vient de lui être présentée en ce sens.

Il est réconfortant dans ces périodes difficiles de pénurie budgétaire sur la biodiversité de voir que le tissu associatif est toujours présent pour remplir du mieux possible des missions de service public que l'on ne devrait même pas justifier tellement la préservation des ressources naturelles est vitale pour nous, nos enfants et petits enfants...

Un très récent sondage de la SOFRES montre d'ailleurs que 50 % des français font confiance aux associations de défense de l'environnement alors qu'ils ne sont que 12 % à faire confiance à l'Etat et 17 % aux municipalités pour protéger notre planète...

Les nouvelles des sites

Tourbière du Longeyroux

Meymac - 19

Projet de mise en place d'un troupeau ovin de restauration sur le site du Longeyroux.

Le 25 janvier dernier s'est tenue une réunion organisée par l'UPRA Rom Brebis Limousine afin d'envisager la mise en place d'un troupeau itinérant de brebis limousines sur le site du Longeyroux.

En effet, bien que le site soit encore exploité par 7 éleveurs et que le CREN y soit propriétaire d'une centaine d'hectares, environ 100 hectares de landes sèches et tourbeuses restent abandonnés.

Cette réunion avait pour but de réunir les personnes et les organismes intéressés par ce projet qui, en plus de son aspect positif pour la gestion des milieux, pourrait répondre à des besoins ponctuels d'éleveurs locaux (agnelages, tontes, traitements sanitaires...) et serait bénéfique sur le plan touristique pour ce site emblématique. De nombreuses structures étaient présentes : La Chambre d'Agriculture de la Corrèze, le Syndicat Ovin de la Corrèze, l'Office National des Forêts, la FRSEA, Agri-Emploi 19, le PNR de Millevaches en Limousin, l'Office de Tourisme de Meymac, le Syndicat du Longeyroux, l'UPRA, le CREN et quelques éleveurs ovins du secteur.

L'alternance des fonds tourbeux couverts de Molinie et les petites landes : un terrain de choix pour les brebis Limousines

Un berger pourrait être embauché par un groupement d'employeurs, Agri-Emploi 19, et répartir son temps de travail entre différents éleveurs qui auraient besoin de ses services de manière occasionnelle. Durant la période estivale, il (ou elle !) garderait les brebis sur les zones non clôturées du Longeyroux et pourrait ainsi faire découvrir le métier de berger aux promeneurs. Ce dernier aspect est particulièrement intéressant pour l'Office de Tourisme de Meymac qui organise des visites guidées du site durant tout l'été.

Peu après ses sources, la Vézère reçoit le ruisseau de la Bessade

Le CREN, animateur du site Natura 2000 des « Landes et zones humides de la haute Vézère » intervient dans ce projet pour solliciter les propriétaires, au nombre de 27 sur les communes de Meymac, Chavanac et Saint-Merd-les-Oussines, afin de négocier une convention de gestion qui autoriserait le pâturage du troupeau de brebis, et pour assurer le suivi scientifique de l'opération comme il le fait déjà sur ses propres terrains.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce projet d'envergure pour le secteur qui a d'ores et déjà permis de réunir un grand nombre de partenaires avec une réelle volonté de voir ce site revivre dans son en-

Ce projet de pâturage itinérant eviterait d'ajouter de nouvelles clôtures sur le Longeyroux

Lettre de liaison
du Conservatoire Régional des
ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN
n°40/06

ESPACES NATURELS du LIMOUSIN
CONSERVATOIRE RÉGIONAL

Les prairies du Moulin de Goursolles

Lacelle - 19

Les priairies de Goursolles vue depuis la route départementale 979.

Ces prairies humides ou sèches selon leur situation sont localisées au bord de la route départementale D 979 (Eymoutiers à Bugeat) sur le plateau de Millevaches au lieu-dit du moulin de Goursolles à Lacelle en Corrèze. L'intervention du CREN sur ce site est assez ancienne : la première convention de gestion remonte à 1997 et portait sur 4 ha ; la seconde lui a succédé en 2000 et concerne 9 hectares au total.

Un premier plan de gestion fut réalisé en 1999 ; l'un de ses objectifs, qui s'est concrétisé assez rapidement était de remettre en place du pâturage bovin sur une des parcelles humides laissée à l'abandon. Un agriculteur de Saint-Hilaire-les-Courbes a ainsi pu agrandir son parc de pâturage qui jouxtait la parcelle abandonnée. Depuis, le milieu s'est rajeuni et l'on peut rencontrer ici et là des espèces caractéristiques du « pied de la vache », c'est à dire des espèces pionnières comme la Droséra intermédiaire, une espèce carnivore protégée au niveau national ou le Rhynchospore blanc.

Le CREN est aussi intervenu dans la queue de l'étang des Goursolles ; un étang d'ailleurs particulièrement ancien puisqu'il est antérieur à 1760 !

Ce secteur n'est plus pâturé depuis de nombreuses années et a donc été colonisé par la molinie, les bouleaux et les saules. Notre équipe technique y réalise des travaux de bûcheronnage chaque année pour maintenir un milieu ouvert tout en laissant un rideau d'arbres qui diminue le dérangement lié au passage des voitures. Une placette est aussi fauchée pour favoriser les espèces pionnières. Sur cette parcelle non pâturée, une mégaphorbiaie a pu se développer ; il s'agit d'une formation de hautes herbes où l'on rencontre l'Angélique sylvestre et la Lysimaque commune. Cette parcelle accueille une grande diversité d'insectes et notamment le Damier de la Succise, un papillon protégé au niveau européen.

Dans la cadre du nouveau plan de gestion, un autre parc de pâturage est prévu, tout proche du premier déjà existant. Il englobera cette fois-ci une parcelle comportant des milieux secs et des zones humides ainsi qu'une ancienne plantation de Sitka que les propriétaires n'ont pas souhaité replanter. Ce parc sera pâturé par les vaches limousines de l'éleveur déjà présent sur le site.

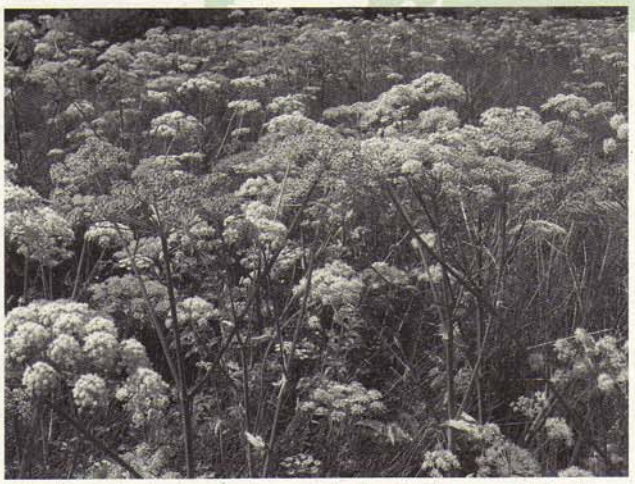

L'Angélique sylvestre et sa floraison exubérante qui attire une multitude d'insectes

Les Ribières de Gladière

Landes et zones humides autour du lac de Vassivière

Royère de Vassivière (23) - Beaumont du Lac (87)

Souffrant depuis plusieurs décennies de l'abandon des pratiques pastorales et depuis quelques années de la plantation de résineux sur ses versants, la tourbière des «Ribières de Gladière» présente néanmoins un fort potentiel écologique.

Un partenariat entre le CREN et l'ONF a permis l'élaboration en 2005 du plan de gestion de cette tourbière. Huit habitats d'intérêt communautaire ont été recensés parmi lesquels une mosaïque de milieux tourbeux, des landes sèches, de la hêtraie à houx...

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 intitulé « Landes et zones humides autour du lac de Vassivière », le CREN et l'ONF ont su motiver le Groupement Syndical Forestier (GSF) de la commune de Royère de Vassivière pour l'amener à signer un contrat Natura 2000 en novembre 2005. Ce contrat prévoit la restauration et l'entretien de la parcelle de 25 ha de fond tourbeux dont le GSF est propriétaire.

Le Groupement s'est donc engagé à faire réaliser les travaux de restauration qui débuteront cet été. Ils consisteront à rajeunir le milieu en coupant les principaux saules et bouleaux du fond tourbeux, en étrépant quelques zones pour remettre la tourbe à nu et en creusant des gouilles favorables à certaines plantes et aux amphibiens.

Pour pérenniser ces actions de restauration, deux éleveurs locaux volontaires assureront l'entretien de la tourbière par le retour du pâturage. En effet, le contrat Natura 2000 prévoit également la pose de 4000 m de clôtures pour créer un parc destiné aux bovins et trois parcs réservés aux ovins.

Le parcellaire de la partie restante de la tourbière est très morcelé et une trentaine de propriétaires a pu être identifiée sur une vingtaine d'hectares. A l'heure actuelle, seuls deux propriétaires ont signé une convention de gestion avec le CREN pour trois parcelles. La démarche de maîtrise foncière ou d'usage est donc à poursuivre sur ce secteur pour pouvoir obtenir une surface cohérente sur laquelle mettre en place une gestion conservatoire efficace.

La vie de l'association

Quelle est votre nature ?

Philippe Della Valle
Chargé de mission Natura 2000

Quel est votre parcours ?

Je suis parti en Aveyron faire mon service dans un centre de sauvegarde de la faune sauvage juste après le bac, en 1995. 20 mois plus tard, et après 15 jours de Fac de Sciences, j'ai commencé à travailler dans le monde agricole comme « aide polyvalent » (chauffeur, arracheur de betteraves montées ou ramasseur de pierres) tant en Beauce qu'au fin fond de la campagne britannique... J'ai pu intégrer une formation pour adultes pour passer un BTA Gestion de la Faune Sauvage. Suite à un choix judicieux d'organisme de stage et à un bon coup de bol, j'ai commencé à travailler dans l'environnement en tant qu'agent technique pendant près d'un an, histoire d'apprendre la gestion conservatoire. J'ai ensuite été chargé de mission gestionnaire de sites dans un Syndicat Mixte du Conseil Général du Pas-de-Calais créé pour gérer les espaces naturels sensibles du département et les terrains du conservatoire du littoral.

Lassé par les conflits d'intérêt liés à la présence de 1,5 millions de personnes dans ce département, j'ai quitté mon poste fin 2003 avant d'attaquer une période de chômage et d'intégrer le CREN en avril 2004. Je reste malgré tout très marqué par cette expérience nordiste, j'en ai gardé un goût prononcé pour la bonne bière, la mer, et les relations humaines chaleureuses !

Quel est votre rôle au Conservatoire ?

Je suis chargé d'animer le site Natura 2000 des « Landes et zones humides de la haute-Vézère » en Corrèze. L'animation consiste à rencontrer les acteurs locaux pour leur présenter la démarche Natura 2000 et aider les personnes qui souhaitent s'engager pour monter des contrats avec l'Etat. Cette contractualisation a très bien fonctionné avec les éleveurs du secteur, je suis actuellement en train de travailler sur différents projets avec les forestiers. En parallèle à cela, je travaille sur la gestion des sites du Conservatoire inclus dans le périmètre Natura 2000.

Des objectifs, des espoirs ?

Pour Natura 2000, un peu plus d'ambition de la part de l'Etat tant au niveau des aides agricoles (la fin des CAD ne va pas aider les choses...), ou des aides forestières...Un peu de continuité dans les dispositifs apporterait plus de crédibilité à notre action. Constater que des aides agricoles au maïs irrigué sont maintenues alors que les mesures agro-environnementales vont disparaître au moins pour un moment, est quand même difficile à avaler...

Une nouvelle espèce

La Scolie velue *(Scolia hirta)*

Une espèce rare sur les serpentines du Cluzeau et de la Flotte

Le 9 septembre 2005, une belle découverte a été réalisée sur les serpentines du Cluzeau (Meuzac, 87). A l'occasion d'une réunion de terrain du Conseil scientifique, Frédéric LEBLANC et Daniel PETIT ont été attirés, en pleine discussion, par un insecte qui butinait des fleurs de *Erica vagans* presque sous leurs pieds. Il s'agit d'un très bel Hyménoptère inconnu encore en Haute-Vienne : *Scolia hirta hirta* (Schrank, 1781).

Cette grosse guêpe (1,7 cm) possède un abdomen noir orné de deux taches jaunes sur les 3e et 4e tergites (segments abdominaux). Cet insecte est essentiellement connu du pourtour méditerranéen et du littoral atlantique. Il est beaucoup plus rare dans le reste de la France.

Au cours des vingt dernières années (Hamon & al., 1995), l'insecte est signalé de la Nièvre (1 mention), du Puy-de-Dôme (2 mentions), du Lot (2 mentions), du Maine-et-Loire (1 mention), d'Indre-et-Loire (1 mention) et de Creuse (1 mention à Budelière, sur un talus xérophile près de la chapelle Ste-Radegonde, sur la vallée de la Tardes).

Une mention historique signale cet insecte en Corrèze aux environs de Brive-la-Gaillarde, collection Latreille 1762-1833 conservée au Muséum national d'Histoire Naturelle de Paris (collection classée Monument Historique). L'insecte a été revu en Corrèze au cours des dernières années sur le Causse (Leblanc com. pers.)

Les femelles gravides chassent les larves de diverses espèces de Scarabaeidae (principalement Cétoines et Hannetons), en creusant le sol. Une fois la larve trouvée, la femelle la pique, ce qui la paralyse. La larve ne peut plus fuir. La guêpe pond alors un oeuf sur la larve de scarabée. La jeune larve de guêpe se nourrira de la larve du scarabée paralysé. Les larves de Scolies sont donc des prédatrices et non des parasites.

Les Scolies affectionnent les milieux chauds et secs et ne forment jamais de nids, ce sont des insectes solitaires. Selon la bibliographie, les adultes fréquentent aussi diverses fleurs et plus particulièrement Panicaut champêtre *Eryngium campestre*.

Sur la lande du Cluzeau, la Scolie observée se trouvait sur *Erica vagans*, la bibliographie ne signale jamais d'Ericacées parmi les plantes fréquentées.

Laurent Chabrol

Lettre de liaison du Conservatoire Régional des ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN n°40/06

ESPACES NATURELS du LIMOUSIN
CONSERVATOIRE RÉGIONAL

Brèves

Le site de Rochas Couchaud

Le Conservatoire vient de signer une nouvelle convention de gestion sur cinq hectares avec les nouveaux propriétaires du site. En effet, une collaboration s'était déja engagée en 1996 avec l'ancien propriétaire qui avait fait classer sa propriété en Réserve Naturelle Volontaire. L'implication d'adhérents du Conservatoire a permis de reprendre contact et d'arriver à ce résultat.

Le site de Rochas-Couchaud se situe sur la commune de Saint-Robert, dans le bassin de Brive. Il s'agit d'une butte témoin calcaire dont les versants sud abritent une végétation thermophile d'influence méditerranéenne tout à fait singulière pour notre région. Cette végétation rase aux senteurs multiples est menacée par la dynamique arbustive qui cache la lumière et cause la régression de certaines plantes. Les interventions du CREN vont s'orienter vers la pose d'une clôture, pour permettre aux ovins des propriétaires du site, d'accéder aux zones les plus embroussaillées et de maintenir ainsi une certaine ouverture.

Etude sur les Réserves Naturelles Régionales

Dans le cadre de la mise en place des Réserves Naturelles Régionales, le Conseil Régional a confié au CREN une étude ayant pour objectif d'effectuer un état des lieux du patrimoine naturel régional. Cette étude, d'une durée de 3 mois, correspond à la première phase de travail. Les deux réunions de Comité de pilotage (décembre 2005 et janvier 2006) réunissant le CREN, le Conseil Régional, les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne, la DIREN, les 2 PNR et le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC), ont permis d'une part de mettre en évidence les principales menaces pesant sur les habitats naturels et les espèces, d'autre part de présenter les divers outils de protection s'appliquant à ceux-ci. Une troisième réunion, qui s'est déroulée le 20 mars dernier, a permis de valider la version définitive de l'étude et de lancer la seconde phase qui correspond à une réflexion stratégique globale sur le rôle de la Région et des principaux acteurs de la protection et de la gestion du patrimoine naturel régional. Cette mission, confiée à un organisme extérieur, s'articulera autour de rencontres et d'entretiens avec les différents acteurs et devrait aboutir à des propositions d'orientations.

L'état des lieux met en évidence la fragilité de certains milieux comme les landes ou les pelouses calcaires qui sont menacées de disparition à court terme, la disparité des connaissances selon les habitats et même les espèces animales dont les biotopes subissent des dégradations et enfin une faible prise en compte du patrimoine naturel dans les mesures réglementaires de protection.

Adhérer au Conservatoire,
c'est participer à la sauvegarde
du patrimoine naturel limousin.

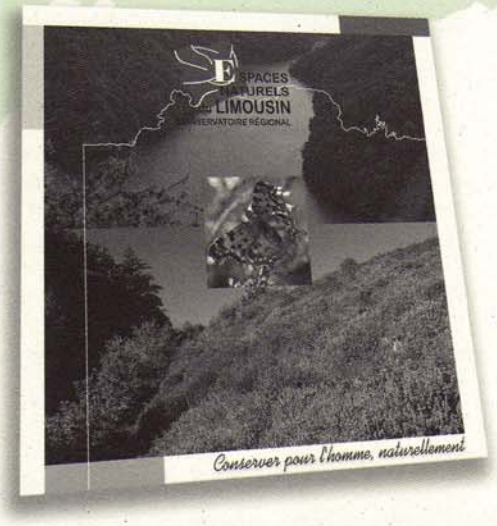

Communes et associations

Vous pouvez soutenir l'action du Conservatoire en Limousin.

En 2005, ce sont 52 communes et 9 communautés de communes qui adhèrent au Conservatoire, ou qui lui ont confié en gestion des terrains communaux à forte valeur patrimoniale. Ce sont 19 associations qui, par leur cotisation, soutiennent l'action du Conservatoire.

Par votre adhésion vous recevrez chaque trimestre la lettre de liaison pour être tenu informé des actions du Conservatoire. Vous bénéficierez de services préférentiels.

Montant des adhésions

- ☐ Associations..... 50 euros
- ☐ Communes.....35 à 800 euros
  selon le nombre d'habitants
- ☐ Groupements de communes....245 à 630 euros
  selon le nombre de communes

Tarifs et modalités d'adhésion :
contactez-nous au 05 55 03 29 07

Le CREN-Limousin est une association créée en 1992 dont la mission est d'étudier, préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel de notre région, en étroite concertation avec les acteurs locaux. En Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, le Conservatoire contribue ainsi à la sauvegarde de la biodiversité par la conservation des espaces naturels les plus exceptionnels (tourbières, landes, marais, pelouses calcaires et serpentinicoles, forêts etc.).

Le conseil d'administration est composé de représentants d'associations naturalistes ou environnementales, de chasseurs, de pêcheurs, d'agriculteurs, de forestiers, des collectivités, des membres adhérents individuels et issus du conseil scientifique.

Le conseil scientifique est composé de membres bénévoles choisis pour leurs compétences dans les domaines des sciences de la nature (faune, flore, géologie, gestion des milieux etc.). Il est chargé d'examiner, de valider et de suivre les actions entreprises.

Une équipe de 24 salariés est chargée de coordonner les projets et d'exécuter les travaux d'expertise et de mise en valeur de sites majeurs en Limousin.

Membres individuels

OUI « Je soutiens l'action du Conservatoire en limousin »

☐ Je souhaite adhérer au Conservatoire Régional des ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN pour l'année 2006, et je recevrai chaque trimestre la lettre de liaison pour être tenu informé de ses actions.

☐ renouvellement ☐ nouvel adhérent

Nom .....

Prénom(s) .....

Adresse .....

.....

Code postal ..... Ville .....

Tél .....

Mail .....

☐ 17 euros individuel ☐ 25 euros couple ☐ 50 euros ou plus membre bienfaiteur ☐ 8,50 euros étudiant, sans emploi

Fait à ..... le .....

Signature

ENQUETE FACULTATIVE

☐ Sous réserve d'être disponible, je me porte **volontaire** pour aider au montage ou à la tenue de stands, animer ou encadrer des sorties, organiser des soirées, déplacer les expositions, jeter un oeil sur un site etc. (Si vous cochez, le Conservatoire vous contactera personnellement pour plus d'information)

☐ J'autorise le CREN à me contacter comme **personne ressource,** dans le cadre d'activités qui se tiendraient dans la zone géographique de mon domicile. Type de services que je pourrais offrir (ex : inventaires, stationnement véhicule, abri pour casse-croûte, stockage de matériels etc.):

.....

.....

☐ J'autorise le CREN à communiquer **mes coordonnées** à d'autres associations de protection de la nature.

☐ Je peux apporter un **soutien** au CREN dans certains domaines (ex : emballages de colis postaux, saisies informatiques, juridique, rédaction d'articles, photographies etc.).

Précisez :.....

.....

Foncier

Depuis le début de l'année 2006, nous sommes intervenus sur les espaces suivants :

- 1,09 hectares en convention sur la tourbière des Ribières de Gladière (Royère de Vassivière-23),
- 7,80 hectares en convention sur l'Etang de Vallegeas (Sauviat/Vige-87),
- 4,80 hectares d'acquisition (sur des parcelles que nous avions auparavant en convention) sur la tourbière de Pioffret (Blond-87),
- 13,37 hectares en location (bail de 99 ans) sur l'Etang du Brudou (Cieux-87),
- 10,64 hectares en convention sur la lande des Chenevières (Pageas-87) en partenariat avec le PNR Périgord-Limousin.

Soit un total de 37,70 hectares pour le moment.

A ce jour, le CREN maîtrise et gère 1526 hectares (617 ha en Corrèze, 564,30 ha en Haute-Vienne et 345,10 ha en Creuse).

Convention entre le Parc Périgord Limousin et le CREN

Le 16 novembre dernier, le CREN et le PNR Périgord-Limousin ont signé une convention cadre destinée à organiser et structurer nos actions en matière de préservation du patrimoine naturel sur la partie Limousine du Parc.

Cette convention cadre prévoit que le CREN porte la maîtrise d'ouvrage des opérations de gestion et de suivi sur les sites inscrits dans la charte et qui sont maitrisés à l'amiable par le CREN.

Pour les nouveaux sites, il est convenu que le PNR et le CREN s'entendent préalablement pour le portage des projets de gestion et de suivis étant entendu que les actions de maitrise foncière et/ou d'usage sont proposées en priorité aux communes ou groupements de communes concernées à condition qu'elles signent par la suite une convention ou un bail avec le CREN.

A défaut, c'est le CREN qui porte le projet de la maîtrise du foncier.

Le partenariat engagé entre les deux structures se déroule dans d'excellentes conditions et en toute confiance.

Emploi

A signaler l'arrivée au CREN de monsieur Sébastien BUR, en provenance du CREN Picardie. Depuis le 1er mars dernier. Sébastien occupe le poste de chargé de mission scientifique à la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Landes (Lussat - 23). Il est chargé de mettre en place le plan de gestion du site ainsi que les travaux de restauration du patrimoine naturel de la réserve, en relation avec les usagers locaux et l'organisme gestionnaire de la réserve : le Conseil général de la Creuse.

Actualités

De nouvelles landes et tourbières préservées sur la commune de Peyrelevade (19)

La pose de clôtures mobiles sur la lande de Giat

Le 14 décembre 2005, dans le cadre du programme Loire Nature, le Conservatoire a acquis ou loué une vingtaine d'hectares de landes et tourbières supplémentaires sur trois sites naturels remarquables de la commune de Peyrelevade :

Arrachage des pins et des bouleaux sur Rebière Nègre

- Les landes et toubière de Giat-Saint-Fourchat : deux baux de location à l'euro symbolique pour une durée de 6 ans, représentant une quinzaine d'hectares, ont été signés avec deux propriétaires privés. L'essentiel de cette surface, attenante à la parcelle de 15 ha acquise par le Conservatoire en 2000, est constitué par une tourbière dont l'état de conservation est remarquable. Le Conservatoire va pouvoir consolider l'action qu'il mène depuis 2002 sur ce site. Des travaux de pose de clôture sont ainsi prévus pour la fin 2006 sur ces nouveaux espaces loués.

- La tourbière de Négarioux-Malsagne : une parcelle de 3,5 ha a été acquise par le Conservatoire. Un retour du pâturage extensif est envisagé sur cet espace abandonné depuis bien longtemps. La pose d'une clôture et des travaux de restauration seront réalisés grâce à un contrat Natura 2000, qui sera monté en collaboration avec le Parc Naturel Régional de Millevaches, animateur du document d'objectifs Natura 2000 de ce site.

- La tourbière de Rebière-Nègre et lande du Gué : deux parcelles (l'une sur la tourbière, l'autre sur la lande) pour une surface d'environ 2ha ont été acquises par le Conservatoire. Ces parcelles jouxtent la propriété communale où la municipalité a signé un bail en faveur du Conservatoire en 2003. Des travaux de bûcheronnage, permettant de rouvrir le milieu, y seront réalisés dans un premier temps.

Le troupeau de vaches limousines de M. et Mme Broussouloux sur des prairies qui jouxtent la tourbière de Négarioux Malsagne

Un Réseau d'Assistance Technique pour une meilleure gestion des zones humides

Dans le cadre du Plan d'Action Régional Landes & Tourbières (cf bulletin 38) et à la suite d'une enquête auprès d'un échantillon d'agriculteurs (cf bulletin 34), le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin (CREN) vient de signer avec l'agence de l'Eau Adour-Garonne une convention d'assistance technique à la gestion des zones humides. Le CREN propose à titre gratuit aux adhérents du Réseau d'Assistance Technique, propriétaires (privés et publics) et gestionnaires (éleveurs notamment) sur le bassin amont de la Vézère et de la Corrèze, une expertise et un conseil en matière de gestion des zones humides et de leur bassin versant immédiat.

Le secteur concerné par l'assistance technique représente 1500 hectares de milieux tourbeux sur le département de la Corrèze, entre les communes de Tarnac (au nord), Treignac (à l'ouest), Vitrac/Montane (au sud) et Meymac (à l'est). Son objectif consiste à mobiliser un réseau de gestionnaires de zones humides en réalisant dans un premier temps des actions de sensibilisation, d'information et de formation des acteurs de terrain.

Dans un deuxième temps, le CREN s'engage à apporter aux membres du réseau une assistance technique par une expertise et du conseil en matière de gestion des zones humides et de leur bassin versant immédiat. Un objectif de 100 hectares pourrait être atteint à la fin de l'année 2006. En partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'ADASEA de la Corrèze, les réunions d'information à l'intention des exploitants agricoles représentent des moments d'échanges avec le CREN mais également entre eux. Le réseau a pour objectif d'améliorer la prise en compte des landes et des tourbières au sein des systèmes d'exploitation.

Il vient en complément d'autres programmes comme Natura 2000.

La protection de la nature en Grande-Bretagne.

Chapitre 1. Pour conserver, faut-il commencer par détruire ?

Cet article est le prélude d'une série qui se poursuivra dans les prochains numéros de notre bulletin. On les doit à notre ami Arnaud DURANEL qui a travaillé au CREN pendant près de 3 ans. Arnaud est maintenant en Grande Bretagne. Il est depuis le 3 avril « Wetland Projet Officer » au sein du Berkshire, Buckinghamshire and Oxfordshire Wildlife Trust et s'occupe donc des zones humides de la haute Vallée de la Tamise.

En ces temps de restriction budgétaire et de régression de la prise en compte de la conservation de la nature dans les politiques nationales, il n'est pas mauvais de prendre un peu l'air et d'aller voir ce qui se passe chez nos voisins européens. Et lorsqu'on cherche l'exemple d'un pays dans lequel les associations de protection de la nature, ayant appris à mobiliser le grand public, sont parvenues à bouger les montagnes, on pense à la Grande-Bretagne.

Avec les mastodontes de la protection de la nature qu'on y trouve, c'est mérité. Jugez plutôt sur ces 4 exemples:

- la Royal Society for Protection of Birds : plus d'un million de membres, 1 300 employés, 13 000 volontaires, 126 000 hectares en propriété sur 182 réserves, 72 millions d'euros de budget annuel,

- le National Trust : 3,4 millions de membres, 250 000 hectares de milieux naturels ou semi-naturels en propriété,

- les Wildlife Trusts, qui sont comparables aux Conservatoires d'Espaces Naturels en terme d'organisation et d'action, mais pas en terme de force de frappe: plus de 600 000 membres, 25 000 volontaires, 1 325 employés (dont moi, youpi), 83 000 hectares en propriété sur 2 500 sites, et... 145 millions d'euros de budget annuel),

- et enfin le British Trust for Conservation Volunteers, qui a organise pour les autres organisations et collectivités le travail de 140 000 bénévoles, représentant 330 000 journées de travail!

Pourquoi cette réussite? Malheureusement, et comme c'est souvent le cas, parce qu'elle est le fruit d'une réaction tardive face à une destruction systématique, qui a été en Grande-Bretagne bien plus poussée qu'ailleurs.

En 1086, à peine débarqué, Guillaume le Conquérant ordonne le recensement de toutes les terres et cultures, non pas pour mieux connaître son nouveau pays, mais pour mieux en apprécier les richesses et l'impôt qu'il peut en récolter. Ce recensement, qui sera surnommé le Domesday Book (le livre du jugement dernier !), montre qu'à cette époque, la forêt n'existe déjà plus que sur 15% du territoire. Ce chiffre tombe à 3% en 1919, après les coupes nécessaires à l'effort de guerre.

Un des grands facteurs ayant également affecté le paysage est la série « d'Enclosure Acts pris » par le parlement, qui transfèrent les biens communaux aux propriétaires privés, et qui atteignent un pic au 18e et début du 19e siècles. Le paysage anglais romantique tel qu'on l'imagine, avec de nombreux murs et haies, est donc né relativement récemment de la nouvelle nécessité de clore sa propriété. Au milieu du 19e, un million de km de haies couvraient 1% de la surface du pays... et avaient fait considérablement régresser les espèces de steppe, comme la Grande Outarde qui disparaît dans la première moitié du 19e siècle.

Les zones humides souffrent également plus tôt ici qu'ailleurs. Sous l'influence d'ingénieurs hollandais, de grands travaux de drainage sont entamés dès le 17e siècle. 275 000 ha (sur 340 000 à l'origine) sont drainés dans les grandes tourbières alcalines du sud-est de l'Angleterre (les Fens d'East Anglia). Aujourd'hui, il ne reste de cette immense zone humide que quelques fragments couvrant 1 000 ha, préservés uniquement parce qu'ils avaient été très tôt acquis par les ONG. Cette perte d'habitat s'est accompagnée d'une rapide disparition des oiseaux nicheurs qui y étaient liés (butor étoilé, busard des roseaux, avocette, barges...). Ceux-ci ne reviendront nicher dans le pays qu'après d'intenses efforts de conservation au 20e siècle. Le coup de grâce est donné par les nouvelles orientations productivistes de l'agriculture, prises dès le début de la Seconde Guerre Mondiale en réaction aux difficultés d'approvisionnement d'une nation qui, entre deux guerres, importait les deux tiers de ses besoins alimentaires.

La destruction des habitats s'accompagne également d'une éradication systématique des espèces gibiers et prédatrices. L'élan et le lynx avaient déjà été éradiqués au Paléolithique et Néolithique respectivement, l'ours brun et le castor au Moyen-Age, et le sanglier au 17e siècle. Le loup survécut en Ecosse jusqu'au début du 18e siècle.

En 1534, inquiété par la raréfaction de certains oiseaux, Henry VIII promulgue un acte législatif qui protège le Milan royal pour son utilité en tant que charognard et nettoyeur des villes et campagnes. C'est la première fois qu'un animal est protégé pour une raison autre que la conservation du gibier. Le même acte protége les grues, spatules, hérons, butors, et grandes outardes, en interdisant leur chasse du 31 mai au 1er août ainsi que la collecte de leurs œufs.

Malheureusement, les persécutions continuent. Elles deviennnent encore plus aiguës avec la reconnaissance légale des gardes-chasse privés en 1831. Ceux-ci eurent un impact énorme sur la faune et le paysage britanniques, surtout dans les grands domaines des moorlands (landes humides des reliefs de l'Ouest et du Nord), où la chasse au lagopède d'Ecosse (la fameuse grouse) devient une activité très lucrative, mais en conflit avec les espèces prédatrices. L'Aigle royal est ainsi éradiqué d'Angleterre et du Pays de Galle au cours du 19e siècle, le Pygargue à queue blanche et le Balbuzard de toutes les îles britanniques en 1916, le milan royal en 1870, les 3 busards et l'autour des palombes à la fin du 19e, et les effectifs de l'épervier et des faucons sévèrement réduits. Les oiseaux n'étaient pas les seules cibles: la martre et le chat sauvage ne se sont maintenus que dans quelques refuges reculés du nord de l'Ecosse.

Nation de jardiniers, la Grande-Bretagne a également introduit depuis l'époque victorienne une multitude d'espèces exotiques qui ont considérablement modifié les communautés végétales et animales. Le dernier atlas national de la flore a ainsi recensé plus d'espèces exotiques se développant à l'état sauvage que d'espèces indigènes!

L'empreinte humaine a donc été plus dévastatrice et précoce en Grande-Bretagne que partout ailleurs, et c'est sûrement une des raisons principales expliquant la puissance du mouvement de conservation dans ce pays. Nous verrons les autres dans le prochain bulletin!

La tourbière de la Mazure

Les landes et tourbière de la Mazure se situent en Creuse, sur la bordure ouest du plateau de Millevaches sur trois communes : Royère-de-Vassivière, Saint-Pierre-Bellevue et le Monteil-au-Vicomte.

Les magnifiques méandres du ruisseau de la Haute-Faye.

Ce site, particulièrement isolé, présente des secteurs de landes sèches à bruyère en assez bon état de conservation mais aussi d'autres beaucoup plus enfrichés.

Le fond tourbeux, d'une centaine d'hectares est surtout colonisé par la Molinie, une graminée qui envahit et qui assèche la tourbière, diminuant ainsi son intérêt dans la ressource en eau et la préservation de la biodiversité.

Ce site abandonné par endroits depuis au moins 70 ans accueille néanmoins quelques espèces rares comme les droséras, espèces végétales carnivores typiques des tourbières ou l'engoulevent d'Europe, un oiseau inféodé aux landes qui chasse à la tombée de la nuit.

Cependant, c'est dans les ruisseaux qui parcourent le site que les plus belles découvertes ont pu être faites. Plusieurs espèces protégées au niveau national y sont présentes et non des moindres : le Flûteau nageant, la Littorelle et l'Isoète à spores épineuses. Cette dernière, une fougère

Une moule perlière

aquatique se rencontre plutôt dans des eaux stagnantes ; la station dans les ruisseaux de la tourbière de la Mazure étant la seule station connue en France en eau courante ! Ces espèces, déterminées il y a quelques années par des spécialistes, ont fait l'objet d'une localisation précise en 2005 par deux stagiaires du CREN Limousin ; chaque ruisseau a été parcouru de l'aval jusqu'à la source soit 20 km de cours d'eau ainsi étudiés !

La dernière espèce prise en compte dans cette étude est une moule d'eau douce, particulièrement rare et menacée en Europe, en France et dans la région : la Moule perlière. Ces ruisseaux sont fréquentés aussi de manière assidue par la loutre d'Europe, le Cincle plongeur et le Martin pêcheur.

Enfin, le paysage est tout à fait remarquable. Structure géologique classique du plateau de Millevaches, l'alvéole granitique du cœur du site est particulièrement vaste.

Traversé par un ruisseau très méandreux, cet alvéole est constitué d'un fond plat variant entre 300 et 500 mètres de large. Ce fond est ponctué de buttons de landes sèches et est bordé par une magnifique hêtraie à houx de 20 hectares sur l'un des versants, l'autre versant étant une mosaïque de résineux et de feuillus. Plusieurs jolis ponts de pierre permettent de traverser les ruisseaux et, fait assez rare, aucune ligne électrique, route ou habitation n'est visible depuis de la tourbière.

En 1996, le CREN découvre le site de la Mazure et tente d'obtenir la maîtrise foncière ou d'usage pour engager une gestion conservatoire. Ces démarches concernaient principalement la propriété de 70 ha appartenant à Electricité de France. Le CREN sensibilise EDF par rapport à la grande valeur écologique du site mais un projet d'ennoiement de la tourbière pour créer un vaste plan d'eau destiné à la production hydroélectrique n'est pas abandonné... Il le sera officiellement en 2000 mais la soumission au régime forestier en 1998 complique fortement la vente

de parcelles d'EDF à un organisme de droit privé qu'est le CREN Limousin (association Loi 1901).

En 2002, le site est intégré au programme « Loire nature ». Le projet d'acquisition est abandonné ; il s'agit alors de mettre au point les modalités d'une gestion CREN Limousin – ONF – EDF dans le cadre d'une convention tripartite.

En 2003, EDF prend la décision de céder ses parcelles. Le don au CREN Limousin n'est pas possible car il implique de soustraire des parcelles au régime forestier à laquelle l'ONF était bien évidemment hostile. Le don des parcelles est proposé à la Communauté de communes de Bourganeuf/Royère-de-Vassivière, qui l'accepte.

Début 2005, Electricité de France, cède pour l'euro symbolique 70 ha de lande sèche, de tourbière et de boisements feuillus sur le site de la Mazure à la Communauté de communes et fin 2005, le CREN Limousin signe un bail de 20 ans sur ces 70 ha avec la Communauté de communes ainsi qu'une convention tripartite avec l'Office National des Forêts et la Communauté de communes pour la gestion du site.

Agenda

plus d'informations au 05 55 32 43 73

3 juin 2006 : exemple de mise en oeuvre de la gestion conservatoire d'un gîte de reproduction de chiroptères RV 20h au Moulin du Cher à Sarran (19)

Nuit européenne des Chauves souris inscription obligatoire (05 55 32 43 73)

26 août 2006 : écoute de chiroptères RV 19h à l'église d'Ambazac

26 août 2006 : diaporama sur la biologie et l'écologie des Chauves souris RV 19h au goufre de la Fage

La SEPOL (Société d'Etude et de Protection des Oiseaux en Limousin) propose régulièrement des sorties. Nous en avons repéré quelques-unes sur des communes partenaires du Conservatoire :
(plus d'informations et de sorties sur son site internet : www.sepol.asso.fr)

Opération STOC

RV 4h30, tourbière des Dauges à Sauvagnac, à partir du panneau d'accueil, suivre le fléchage.

17 juin 2006 : maison de la réserve 05 55 39 80 20 ou J. M. Teulière 06 86 65 59 77

12 juillet 2006 : maison de la réserve 05 55 39 80 20 ou J. M. Teulière 06 86 65 59 77

Sortie Crépusculaire

RV 20h parking de la Butte de Frochet à Bussière Boffy

17 juin 2006 : A. et C. Doucelin 05 55 02 00 86

Les oiseaux des bois et des tourbières.

RV 9h Tourbière des Dauges, maison de la Réserve

25 juin 2006 : J. C. Langenbach 05 55 56 37 90

ESPACES NATURELS du LIMOUSIN
CONSERVATOIRE RÉGIONAL
6 ruelle du theil
87510 SAINT-GENCE
Tél : 05 55 03 29 07
Fax : 05 55 03 29 30
mail : info@conservatoirelimousin.com
site : www.conservatoirelimousin.com

Association Loi 1901
Président : Maurice ROBERT
Président du CS : Michel BARATAUD
Secrétaire : Emmanuelle DOURDET
Trésorière : Annie-Claude RAYNAUD
Directeur : Pierre SELIQUER

Comité de lecture :
M. BARATAUD, M. CRUVEILLIER
C. DOUCELIN, D. GRAFEUILLE
M. ROBERT, M. et N. VINCENT

Rédaction des articles :
J. BOEUFGRAS, M. BONHOMME,
L. CHABROL, P. DELLA VALLE,
A. DURANEL, A. FOUCOUT,
E. HENNEQUIN, D. MACONNERIE,
F. NAUWYNCK, P. SELIQUER

Crédit photo :
CREN Limousin

Directeur de la publication :
P. SELIQUER

Conception graphique et réalisation :
S. FOUETILLOU

PUBLICATION GRATUITE DESTINEE AUX ADHERENTS, DONATEURS, ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS ET PARTENAIRES.
Impression et diffusion à 1000 exemplaires
I.S.S.N. n° 1285 2430

Les Dimanches Nature

de LIMOUSIN NATURE ENVIRONNEMENT
au Centre Nature La Loutre / 87 VERNEUIL SUR VIENNE - Tél : 05 55 48 07 88

Balade nature

Tourbière du Longeyroux 12 et 17 juillet

15h : au pays des plantes carnivores RV au parking

21h : diaporama / conférence RV à la Maison de Millevaches

Landes du Cluzeau et de la Flotte 26 juillet et 9 août

15h : mystérieuses landes RV parking de la Lande

21h : diaporama / conférence RV salle polyvalente de Meuzac

Tourbière de Friaulouse 3 et 16 août

15h : méconnue tourbière de Friaulouse RV devant l'église de St-Goussaud

21h : diaporama / conférence RV salle polyvalente de St-Goussaud

Lettre de liaison réalisée avec la participation financière de

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
Direction Régionale de l'Environnement
LIMOUSIN

REGION LIMOUSIN

Le CREN Limousin est membre de :

Les Conservatoires d'Espaces Naturels